



Formation professionnelle pour les jeunes

parcoursup
Entrez dans l'enseignement supérieur

CS - Constructions Paysagères

RNCP 35399 – Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire

Devenez un spécialiste des constructions paysagères

Objectif de la formation

- Assurer une formation par alternance **dynamique** pour devenir un professionnel du paysage spécialisé en conduite de chantier pour les constructions paysagères

Points forts de la formation

- Nombre de participants limité à un groupe de 16
- **4 ha d'espaces** verts sur l'établissement, entièrement dédiés aux **activités pratiques**
- Équipements pédagogiques **innovants** et une « halle paysage-environnement » de **800 m²** disposant d'ateliers bois, métaux et machinisme
- Établissement **reconnu** pour ses **compétences** en matière de gestion différenciée des espaces verts
- Adhésion à la charte d'accueil d'apprenti(e) en **situation de handicap**
- Formateurs **certifiés** en conduite d'engins
- Passage du certificat **Sauveteur Secouriste du Travail (SST)**, si besoin
- Passage du **CACES** d'une catégorie, pris en charge par le CFA : catégorie A (engins de moins de 6 tonnes dont mini-pelle) ou catégorie F (télescopique)
- Passage du **Permis BE**, pris en charge par le CFA
- Préparation de l'AIPR, certification à la charge de l'apprenti

Durée et déroulement de la formation

- Le CS Constructions Paysagères (CS CP) se prépare sur **1 an** (490 heures) soit environ 15 semaines de présence au CFA
- Les cours ont lieu du **lundi 9h15 au vendredi 15h15** : 35 heures par semaine



**Apprentissage,
l'efficacité vers l'emploi**

Conditions d'admission

- **Être titulaire** d'un BAC PRO Aménagements Paysagers, d'un BP Aménagements Paysagers, d'un BTSA Aménagements Paysagers ou d'un autre diplôme de niveau 4 (sous réserve d'une dérogation sur décision de la DRAAF) ou justifier d'au moins trois ans d'expérience professionnelle à temps plein
- Et avoir **conclu un contrat d'apprentissage** avec une entreprise paysagiste
L'inscription au CFA est définitive à la **signature du contrat d'apprentissage**
- Être âgé de **moins de 30 ans** à la date du début du contrat d'apprentissage
- Avoir passé les tests de positionnement (si besoin) et l'entretien de motivation organisés par le CFA Nature
- Le maître d'apprentissage **doit remplir des conditions** minimales de qualification et d'expérience professionnelle
- L'apprentissage peut s'effectuer sur **deux entreprises** sous réserve de la mise en place d'une convention de mise à disposition

Coût de la formation

- **Formation** prise en charge par les OPCO (Opérateur de Compétence), donc **gratuite pour les jeunes**
- **Aide financière pour l'hébergement et la restauration** (pour les entreprises du secteur privé)
- **INTERNAT** filles et garçons, **non obligatoire**
- Une **participation de 50 à 120 € est demandée** pour les frais de photocopies et prestations diverses

Délais d'accès

- **Prise en charge de la demande par le CFA** : 3 semaines à compter du retour du dossier d'inscription et sous réserve de contrat avec une entreprise
- **Début de la formation** : Septembre à novembre inclus (pour une entrée en formation au-delà du mois de novembre, veuillez nous contacter)

Contenus de la formation : aptitudes et compétences

- Assurer la préparation technique d'un chantier de constructions paysagères
- Réaliser des constructions paysagères avec liants
- Réaliser des constructions paysagères non maçonnées

Le tableau des épreuves est remis, en début de formation

Suivi et évaluation

- Les partenaires de la formation (employeur, tuteur, famille, CFA) connaissent et contrôlent les activités de l'apprenti avec :
 - Le livret d'apprentissage
 - Les rencontres Parents / Employeurs / Apprentis / Formateurs, organisées en janvier
 - Les visites du coordinateur sur l'entreprise (une en fin de période d'essai, une en cours d'année)
 - Des rencontres exceptionnelles si besoin
- **La validation des 3 UC** est nécessaire pour l'obtention de la spécialisation d'ouvrier paysagiste qualifié en conduite de chantier pour les constructions paysagères
- Le bénéfice des UC acquises est **conservé 5 ans** (le candidat peut représenter la ou les UC manquantes)
- Les évaluations se déroulent **tout au long de la formation**, lorsque l'apprenti est prêt, sous forme de pratique avec entretien d'explication (hormis quelques dates fixées pour l'ensemble du groupe : CACES ...)

Equipements pédagogiques et techniques

- 11 salles de cours
- Informatique :
 - 2 salles (dont une salle DAO/PAO)
 - 10 classes mobiles
- Centre de Ressources (CdR), espaces dédiés à l'individualisation des parcours de formation
- Installations sportives sur site :
 - gymnase
 - piste athlétisme et terrain rugby
- Exploitation bio, support pédagogique :
 - ateliers (maraîchage, ovin viande, porc, volaille)
 - magasin de vente à la ferme
- Espaces verts sur 4 hectares, entièrement dédiés aux activités pratiques
- Halle Paysage et Environnement de 800 m² :
 - ateliers (bois, métaux et machinisme)
 - aire de pratique de 5000 m² dont 500 m² sous abri
- Equipements techniques pédagogiques :
 - 2 mini pelles
 - 1 véhicule benne électrique
 - 3 microtracteurs
 - 1 tracteur agricole
 - 1 chariot télescopique
 - 1 motobasculateur
 - 2 tondeuses autoportées
 - 1 simulateur de conduite
 - 25 tronçonneuses
 - Matériel de paysage sur batterie
 - etc...

Insertion professionnelle

- **Ouvrier paysagiste qualifié spécialisé en conduite de chantier pour les constructions paysagères au sein d'entreprises paysagères ou de collectivités territoriales,**
- **Chef d'équipe, création d'entreprise, ...**

